athlétisme
AUVERGNE
RHONE-ALPES

LIVRET DES COMPÉTITIONS

HIVER 2027

CADETS À MASTER

athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Crédit Mutuel
AG2R LA MONDIALE
Carsat Rhône-Alpes

Mot du Président de la CSO
Michel Claire

Comme chaque année ce livret reprend les informations concernant les compétitions hivernales organisées dans le cadre des championnats de zone et régionaux : salle, cross-country et lancers longs.

Peu de modification, la date limite des inscriptions des athlètes est fixée de manière intangible au mercredi 23h59. Pas de questions à se poser pour les clubs puisque toutes les compétitions sont sous ce régime, et cela permet à la CSO d'optimiser l'organisation et de proposer un horaire ajusté le jeudi à 14H00.

En salle nous maintenons au programme des épreuves combinées un heptathlon féminin tandis qu'individuellement les minima de qualification aux régionaux sont très peu modifiés, notre championnat ayant atteint son rythme de croisière. Pas de minima aux championnats de zone.

Pour le régional de cross-country les clubs devront confirmer la participation des qualifiés, après leur qualification et désengager les non-participants. Tous ne retirent pas les non participants, d'où entre-autre une perte importante de dossards. Nous allons donc pénaliser les excès (voir dans le livret).

Les inscriptions des juges sont ouvertes et fermées en même temps que celles des athlètes, mais il est conseillé d'anticiper au maximum leur inscription, cela permet au directeur de réunion de recenser les besoins éventuels. Profitons aussi de ce livret, pour remercier tous ceux qui ont participé comme juge aux compétitions estivales ils ont souvent dû supporter de nombreuses heures la canicule, leur mérite est grand.

Bonne saison hivernale

- SOMMAIRE -

Mot du Président de la CSO	3
Sommaire	4
Epreuves-combinées et marche	5
Epreuves individuelles CJES	7
Lancers Hivernaux	11
Cross-Country	14
Minima hommes athlètes AURA	18
Minima femmes athlètes AURA	19
Minima hommes athlètes Hors Ligue	20
Minima femmes athlètes Hors Ligue	21
Quotas de Jury/Club	22
Contact CSO	23

ÉPREUVES COMBINÉES ET MARCHE

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX D'EPREUVES COMBINEES CA
DE MARCHE ATHLETIQUE CJES
REGIONAUX D'EPREUVES COMBINEES J/E/S
+ EPREUVES OUVERTES

Samedi 12 (EC + Marche) & Dimanche 13 Décembre 2026 (EC) - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes). Les épreuves suivantes sont proposées dans le cadre des Championnats :

- Pentathlon CAF / JUF / ESF / SEF
- Heptathlon CAM / JUM / ESM / SEM
- 3000m Marche MIF / CAF / JUF / ESF / SEF /MAF / MIM / MAM
- 5000m Marche CAM / JUM / ESM /SEM

Des épreuves ouvertes (sans minima) compléteront le programme, le dimanche :

- 200m CAF et CAM
- 400m TCF et TCM
- 800m TCF et TCM

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

- Pour la marche et les cadets sur les épreuves combinées - Pas de condition de minima > **Engagements en ligne sur le site AURA** *(avant le mercredi 9 décembre 23h59)*
- Pour les Juniors, Espoirs et Seniors sur les épreuves combinées - Pas de condition de minima sur les EC mais sur la hauteur et la perche : **Homme : 2m60 et 1m50 // Femme : 1m30**
- > **Engagements en ligne sur le site AURA** *(avant le mercredi 9 décembre 23h59)*

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2026 ou 2027, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima « 2026 et hors AURA » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories).
   Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 7 Décembre 2026, à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. S'acquitter sur place, d'un droit de participation de 30€ pour les EC ou de 20€ pour la marche et les épreuves ouvertes à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 9 Décembre 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Les athlètes Hors-Ligue s'entrainant en région AURA ne seront pas soumis au minima Hors-Ligue.
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique, voir p.22.
- **La maitrise des épreuves techniques (Hauteur, Perche, Haies) est obligatoire, d'autant plus pour les cadets. La CSO se réserve le droit de refuser les engagements non conformes.**
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Myriam BEGEL (Marche) - voir e-mail en fin de livret

ÉPREUVES COMBINÉES ET MARCHE

CHAMPIONNATS AUVERGNE/RHONE-ALPES D'EPREUVES COMBINEES CADETS ET DE MARCHE ATHLETIQUE MCJESM + OPEN D'EPREUVES COMBINEES J/E/S ET 200M/400M

Samedi 9 (EC + Marche) & Dimanche 10 Janvier 2027 (EC) - Aubière (Stadium jean PELLEZ)

Présentation générale

Championnat régional AURA : Pentathlon (CAF) / Heptathlon (CAM) / 3000m Marche (MIF-MIM-CAF-JUF-ESF-SEF-MAM) / 5000m Marche (CAM-JUM-ESM-SEM)

Epreuves Ouvertes (sans minima) :

- ➔ 200m et 400m TC, le dimanche
- ➔ Pentathlon et Heptathlon sans minima pour les Juniors, Espoirs et Seniors.
- ➔ Un Heptathlon féminin sera également au programme.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

- Pour les épreuves open et la marche minimes - Pas de condition de minima > **Engagements en ligne sur le site AURA** *(avant le mercredi 6 janvier 23h59)*
- Pour les cadets sur les EC : Qualification sur Minima, pages 18-19, réalisé lors des pré-régionaux du 12 et 13 décembre 2026 > **Confirmation d'engagement sur le site AURA** (avant le mercredi 6 janvier 23h59)
- Pour la Marche : Qualification sur Minima, réalisé salle ou extérieur > **Confirmation d'engagement sur le site AURA** (avant le mercredi 6 janvier 23h59)
- Pour les athlètes n'ayant pas réalisé ces minima sur la période visée, **Demande de Qualification Exceptionnelle** à compléter au plus tard le lundi 4 janvier 2027 : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition – **Engagement payant si accepté, 20€.**

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima « 2026 et hors AURA » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) :
   Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 4 janvier 2027 : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. S'acquitter sur place, d'un droit de participation de 30€ pour les EC ou de 20€ pour la marche et les épreuves ouvertes à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 6 Janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Les athlètes Hors-Ligue s'entrainant en région AURA ne seront pas soumis au minima Hors-Ligue.
- Les athlètes souhaitant s'inscrire à l'heptathlon féminin devront s'inscrire par mail auprès de Fabien LOIRAT et Jean-Claude MARIE - Un quota de 8 athlètes est prévu.
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voir p.22.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE (EC) et Myriam BEGEL (Marche) - voir e-mail en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS VALLEE DU RHONE CJES + PRE-REGIONAUX 800/3000M

Samedi 16 janvier 2027 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :
- La zone Vallée du Rhône à Lyon concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
    - le samedi 16/01/27 à Aubière dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
    - le samedi 16/01/27 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
    - le dimanche 17/01/27 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance. Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du samedi 12 Décembre 2026.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 13 janvier 23h59)*

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2026 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 11 janvier à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 13 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Vallée du Rhône ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les masters inscrits peuvent participer avec les poids et hauteurs de haies de leur catégorie (les intervalles ne sont pas modifiés)
- Les athlètes Hors-Ligue s'entrainant en région AURA ne seront pas soumis au minima Hors-Ligue.
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (V du R et Alpes), même sur des épreuves différentes, sauf pour le demi-fond.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. **Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Fabien LOIRAT (zone VDR), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS LOIRE ET VOLCANS CJES + PRE-REGIONAUX 800/1500/3000M

Samedi 16 janvier 2027 - Aubière (Stadium Jean Pellez)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :
- La zone Loire et Volcans à Aubière concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
    - le samedi 16/01/27 à Aubière dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
    - le samedi 16/01/27 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
    - le dimanche 17/01/27 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance. Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du samedi 12 Décembre 2026.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA : Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 13 janvier 23h59)*

Engagement tardif ou oublié : pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

3. Avoir réalisé, en 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2026 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 11 janvier : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
4. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 13 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Loire et Volcans ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les masters inscrits peuvent participer avec les poids et hauteurs de haies de leur catégorie (les intervalles ne sont pas modifiés)
- Les athlètes Hors-Ligue s'entrainant en région AURA ne seront pas soumis au minima Hors-Ligue.
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (L&V et Alpes), même sur des épreuves différentes.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. **Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Thierry Lauron (zone L&V), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS ALPES CJES + PRE-REGIONAUX 1500M

Dimanche 17 janvier 2027 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes :
- La zone Alpes à Lyon concerne les comités 38, 73 et 74.
- La compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement)
- Chaque épreuve de demi-fond de ce championnat pré-régional est organisée sur 2 sites :
    - le samedi 16/01/27 à Aubière dans le cadre du championnat L&V (800, 1500m et 3000m)
    - le samedi 16/01/27 à Lyon dans le cadre du championnat VDR (800m et 3000m)
    - le dimanche 17/01/27 à Lyon dans le cadre du championnat ALP (1500m)

Les athlètes peuvent s'inscrire en demi-fond sur le site de leur choix quelle que soit leur zone d'appartenance. Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional de Marche du samedi 12 Décembre 2026.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 13 janvier 23h59)*

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2026 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 11 janvier : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 20€ par athlète (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 13 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les athlètes engagés uniquement sur une épreuve de demi-fond et n'appartenant pas à la zone Alpes ne sont pas comptabilisés pour le quota de jury.
- Les masters inscrits peuvent participer avec les poids et hauteurs de haies de leur catégorie (les intervalles ne sont pas modifiés).
- Les athlètes Hors-Ligue s'entrainant en région AURA ne seront pas soumis au minima Hors-Ligue.
- **Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone. Les exceptions professionnelles seront facturées 20€ (Sauf ½ fond).**
- **Interdiction de participer 2 fois aux championnats de zones (L&V / V du R et Alpes), même sur des épreuves différentes.**
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Fabien LOIRAT (zone Alpes), voir coordonnées en fin de livret.

ÉPREUVES INDIVIDUELLES CJES - SALLE

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES CJES

Samedi 30 et Dimanche 31 janvier 2027 - Lyon (Halle Stéphane Diagana)

Présentation générale

Championnat régional AURA : incluant toutes les épreuves du championnat de France individuel en salle de chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, CAM, JUM, ESM et SEM.

Les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition. Elles sont regroupées pour l'ensemble du territoire AURA et prévues dans le cadre du championnat régional de Marche du samedi 9 janvier 2027.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2026 et le 24 janvier 2027, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2027» du tableau pages 18 et 19 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 27 *janvier 23h59)*

2. Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2026 Estivaux.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 27 *janvier 23h59)*

3. Ou avoir réalisé, en 2025-2026 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima « 2026 » du tableau p. 20 et 21 (voir les performances par catégories) : ***Demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 25 Janvier 2027 : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
   ➔ S'acquitter sur place, le jour de la compétition, d'un droit de participation **de 20€ par athlète** (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Engagement tardif ou oublié : Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2026 ou 2027, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2026 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 25 janvier, à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
   ➔ S'acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation **de 20€ par athlète** (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 27 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Fabien LOIRAT – voir coordonnées en fin de livret.

LANCERS HIVERNAUX CJES

CHAMPIONNATS PRE-REGIONAUX AURA

Samedi 23 janvier 2027 – Lyon (Stade de Parilly)

Présentation générale

Cette épreuve se déroule sur un site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône, Alpes).

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima :

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 21 janvier 23h59)*

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2025 ou 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima « 2026 et hors aura » du tableau pages 20 et 21 (voir les performances par catégories) : ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 18 janvier, à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.

2. S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation de 20€ par athlète par virement bancaire à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 20 janvier 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les Masters lanceront leurs engins de catégories.
- Les Athlètes Hors-Ligue auront 3 essais supplémentaires seulement s'ils sont parmi les 8 meilleurs athlètes, de leur catégorie, après le 3ème essai.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

LANCERS HIVERNAUX CJES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES CJES

Samedi 6 février 2027 – Grenoble (Stade Bachelard)

Présentation générale

Championnat régional AURA : Disque, Marteau et Javelot pour chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, CAM, JUM, ESM, SEM.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

1. Avoir réalisé, entre le 1er septembre 2026 et le 1er février 2027, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima, ci-dessous :

	CAF	JUF	ESF	SEF
Javelot	22.00	23.00	24.00	25.00
Marteau	30.00	30.00	32.00	34.00
Disque	22.00	23.00	24.00	25.00

	CAM	JUM	ESM	SEM
Javelot	28.00	30.00	32.00	34.00
Marteau	25.00	25.00	25.00	27.00
Disque	26.00	26.00	26.00	28.00

Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2026 Estivaux

➔ **Pour ces athlètes, confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 3 *février 23h59)*

Ou avoir réalisé, en 2026 (avant le 1er septembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima ci-dessus : ***Demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 1er février 2027 : à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.

➔ S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation **de 20€ par athlète, à régler par virement bancaire** (à l'ordre de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

1. Avoir réalisé, en 2026, dans une compétition officielle enregistrée sur le SIFFA les minima ci-dessus, ***demande d'engagement en ligne*** à compléter au plus tard le lundi 2 février, à retrouver sur la fiche SIFFA de la compétition.
2. S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation de 20€ par athlète par virement bancaire à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 4 février 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les Athlètes Hors-Ligue auront 3 essais supplémentaires seulement s'ils sont parmi les 8 meilleurs athlètes, de leur catégorie, après le 3ème essai.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Pierre Guillon – voir coordonnées en fin de livret

LANCERS HIVERNAUX Masters

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES MASTERS

Dimanche 21 mars 2027 – Romans-sur-Isère (Stade Marcel GUILLERMOZ)

Présentation générale

Championnat régional AURA : Disque, Marteau, Javelot et Pentalancers pour les catégories Masters.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 17 mars 23h59)*

Engagement tardif ou oublié. Pénalité de 20€ par athlète.

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

3. S'acquitter en amont de la compétition, d'un droit de participation de 20€ par athlète par virement bancaire à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme.

Informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 17 mars 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.22.
- Les Athlètes Hors-Ligue auront 3 essais supplémentaires seulement s'ils sont parmi les 8 meilleurs athlètes, de leur catégorie, après le 3ème essai.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. **L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédant la compétition (après clôture des engagements).**
- Contact CSO pour cette compétition Jean-Michel LEGRAND – voir coordonnées en fin de livret

CROSS-COUNTRY CJES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES RELAIS DE CROSS

Dimanche 29 novembre 2026 – Saint-Priest

Présentation générale

Ce championnat régional est organisé dans le cadre du Cross des Myriades.
Cette épreuve est mixte, le format est le suivant : 4 coureurs (2 hommes et 2 femmes) se relayant sur une boucle d'environ 2km. L'ordre des coureurs est imposé :

- Masculin - Féminin – Masculin – Féminin pour les années paires
- Féminin – Masculin – Féminin – Masculin pour les années impaires (donc 2027)

3 courses seront au programme :

- Une pour le relais Benjamins et Minimes.
- Une pour les U20 (cadets et juniors) avec l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.
- Une pour le relais Toutes Catégories, l'équipe devra se composer d'athlètes allant de la catégorie junior à master.

Ce championnat est qualificatif pour les Championnats de France de Relais Cross.

Conditions de participation AURA

Athlètes Ligue AURA

- **Engagement de l'équipe en ligne sur le site AURA** (*Avant le mercredi 25 Novembre 2026*).
  Préciser l'ordre des athlètes (1/2/3/4) sur le module d'engagement
- **Engagement d'équipe tardif ou oublié : Pénalité de 30€ par équipe**

Qualification aux Championnats de France

- Les 4 meilleures équipes U20 du championnat AURA de relais cross à Andrézieux.
- Les 5 meilleures équipes seniors sur ce même championnat.

Informations complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA.
- Pour le championnat régional, un même club pourra engager plusieurs équipes. Seule la première équipe classée d'un même club dans chaque catégorie pourra être qualifiée aux Championnats de France.
- Pour les Championnats de France, les athlètes prenant part au relais le samedi pourront également courir le dimanche sur leurs courses respectives.
- Contact ligue pour cette compétition Michel CLAIRE et Paul-Henri VALOUR – voir coordonnées en fin de livret.

CROSS-COUNTRY CJES

CHAMPIONNATS DE ZONES DE CROSS – ¼ FINALES DU CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dimanche 24 janvier 2027 – 3 sites : Andrézieux (42) / Annonay (07) / Echirolles (38)

Présentation générale

Ces Cross sont organisés sur 3 sites :

- Championnats **Loire et Volcans à Andrézieux** pour les comités 03, 15, 42, 43 et 63
- Championnats **Vallée du Rhône à Annonay** pour les comités 01, 07-26 et 69
- Championnats des **Alpes à Echirolles** pour les comités 38, 73 et 74

Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories.
Cette épreuve est l'ultime étape des championnats individuels et par équipe de cross Benjamins et par équipe de club en minimes. Elle est qualificative pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross à titre individuel en MI/CA/JU/ES/SE/MA(M1 et +) et cross court et par équipe en CA/JU /MAM (M1 et +) cross court et cross long.

Conditions de participation AURA

1. Athlètes ayant participé aux départementaux de cross 2027

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA, à effectuer par les responsables de club, pour tous les athlètes, titulaires d'une licence compétition, ayant été classés lors des championnats départementaux de cross 2027 - date limite mercredi 20 janvier 2027 23h59.

2. Athlètes n'ayant pas participé aux départementaux de cross 2027

Engagements gratuits en ligne sur le site AURA par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mercredi 20 janvier 2027 23h59.

A partir du jeudi 21 janvier, toute autre demande de qualification exceptionnelle fera l'objet d'un paiement par virement bancaire de 20€ à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme.

Informations complémentaires

Les équipes sont constituées automatiquement en prenant en compte l'ordre d'arrivée et la limitation athlètes étrangers ou mutés.

- Pour les cross courts, seules les catégories espoirs, seniors et masters peuvent être engagées.
- Pas de dépôt d'équipe à l'avance.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- **Attention : Nous rappelons l'importance de désengager les athlètes qui ne participent pas à la compétition. Ces absences ont un coût humain et financier pour l'organisation.**
  Désormais, il y aura une pénalité de 20€ par athlète au-delà du % d'absence suivant, par club :
  - **20% pour les clubs ayant entre 10 et 25 inscrits**
  - **10% pour les clubs ayant + de 25 inscrits**
- **Pas de dérogation pour permutation de zone.**
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, **hors ligue**, titulaires d'une licence compétition 2027 étudiant ou travaillant dans la région. Demande à effectuer par e-mail à la CSO AURA – **Droit d'inscription 20€**
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Paul-Henri VALOUR – voir coordonnées en fin de livret

CROSS-COUNTRY CJES

CHAMPIONNATS AUVERGNE RHONE-ALPES DE CROSS – ½ FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dimanche 7 février 2027 – Simandres (69)

Présentation générale

Ce championnat régional est support des ½ Finales du championnat de France de cross.

- Classements individuels MIF/CAF/JUF/ESF/SEF/MAF/CCF et MIM/CAM/JUM/ESM/SEM/MAM (M1 et +) /CCM.
- Classement par équipes de club (4 athlètes) CAF/JUF/CLF/CCF et CAM/JUM/CLM/CCM/MAM (M1 et +).
- Classement par équipes de comité MIF (8 athlètes) MIM (8 athlètes) + mixte MIF/MIM (6+6 athlètes).

Cette épreuve est qualificative pour le championnat de France de Cross-Country

Conditions de participation AURA

Nombre d'équipes qualifiées sur les Championnats de Zones de cross (quota réalisé suite aux performances des régionaux de cross 2026 à Mably).

- Alpes : 7 CAF / 5 JUF / 6 CCF / 7 CLF // 5 CAM / 6 JUM / 6 CCM / 8 CLM / 7 MAM
- Vallée du Rhône : 4 CAF / 4 JUF / 4 CCF / 4 CLF // 5 CAM / 4 JUM / 3 CCM / 6 CLM / 5 MAM
- Loire & Volcans : 4 CAF / 5 JUF / 5 CCF / 4 CLF // 5 CAM / 5 JUM / 6 CCM / 4 CLM / 6 MAM

Le nombre d'athlètes retenus pour le classement d'une équipe est de 4, les 5e et 6e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.

Nombre d'individuels qualifiés suite aux Championnats de Zones de cross.

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition d'équipe issue du championnat régional (6 athlètes).

- Alpes : 26 CAF / 29 JUF / 30 CCF / 32 CLF // 30 CAM / 24 JUM / 24 CCM / 51 CLM / 28 MAM
- Vallée du Rhône : 22 CAF / 21 JUF / 21 CCF / 29 CLF // 22 CAM / 21 JUM / 25 CCM / 34 CLM / 26 MAM
- Loire & Volcans : 27 CAF / 25 JUF / 24 CCF / 29 CLF // 23 CAM / 30 JUM / 26 CCM / 35 CLM / 36 MAM

Cas particuliers Espoirs (H&F), Masters M0 et Masters F :

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite, leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

En complément des places qualificatives mentionnées ci-dessus, les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des Championnats de Zones seront également qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F), Masters M0 et Masters (F) sera extrait du classement Élite. Un classement individuel Espoirs (H & F) sera extrait du classement cross court.

Engagements & informations complémentaires

- Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- Les Masters F et M peuvent concourir avec les Seniors / Espoirs sur le cross court.
- Seuls les Masters M1 et + peuvent participer à la course Masters.
- Les masters M1 et + peuvent courir dans la course Elite dans le cadre d'une équipe.
- Les équipes 2 entrant dans les quotas des équipes qualifiées, seront invitées à participer à la 1/2 du championnat de France de cross. Cette équipe est alors qualifiée en équipe supplémentaire.
- Les compositions d'équipes ne sont pas déposées à l'avance. Elles sont constituées automatiquement à l'issue de la course avec les 4 premiers arrivants du club (en respectant la règle de 1 muté ou étranger). Les 5ème et 6ème arrivants font partie de l'équipe mais ne comptent pas dans les points.
- En cas d'absence d'un équipier lors des championnats de zones, il faut remplir une demande de modification d'équipe (gratuite) :
  - Pour le remplacement d'un ou plusieurs athlètes qualifiés par équipe
  - Pour l'ajout de 1 ou 2 athlètes dans une équipe ayant respectivement 5 ou 4 QE
- **Toutes autres demandes d'ajout concernant un athlète non qualifié feront l'objet d'une qualification exceptionnelle payante, 20€/athlète à payer par chèque à l'ordre de la Ligue AURA d'Athlétisme lors du retrait du dossard.**
- **<u>Attention :</u> Nous rappelons l'importance de désengager les athlètes qui ne participent pas à la compétition. Ces absences ont un coût humain et financier pour l'organisation.**

  Désormais, il y aura une pénalité de 20€ par athlète au-delà du % d'absence suivant, par club :
  - **20% pour les clubs ayant entre 10 et 25 inscrits**
  - **10% pour les clubs ayant + de 25 inscrits**
- Les athlètes qualifiés figureront en ligne, <u>les clubs devront les confirmer sur le module, au plus tard le mercredi 3 février 2027 avant 23h59.</u>
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Paul-Henri VALOUR (cf fin du livret).

Challenge Robert Bobin

- Ce Challenge interdépartemental est réservé aux minimes.
- Chaque Comité pourra engager une sélection de 8 à 20 MIF et 8 à 20 MIM.
- Cette rencontre se déroulera dans le cadre du championnat régional de cross, ½ finale des championnats de France et se déroulera durant les courses minimes pour lesquelles des athlètes ont été qualifiés à titre individuel. Ces athlètes pourront bien évidemment être intégrés à l'équipe de leur comité.
- 3 Challenges seront délivrés : classement féminin, classement masculin, classement mixte.
- Classement par sexe : Les 6 premiers marquent les points, une équipe 2 sera classée si au moins 12 athlètes terminent l'épreuve.
- Classement mixte : les 6 premiers H + les 6 premières F marquent les points (classement mixte).
- Les 3 premières équipes Minimes Filles, Minimes garçons et mixtes seront récompensées.
- En individuels, les 3 premières MIF et les 3 premiers MIM seront récompensés.
- Obligation de porter un maillot aux couleurs de son comité (sauf pour les qualifiés individuels ne faisant pas partie d'une équipe de comité).

Qualification aux Championnats de France pour les athlètes AURA

Equipes AURA : Quota 2027

- Hommes : 4 MAM, 5 CLM, 4 CCM, 6 JUM, 7 CAM
- Femmes : 7 CLF, 4 CCF, 5 JUF et 5 CAF

Individuels AURA : Quota 2027

- Hommes : 23 MAM, 31 TC + 13 ESM hors TC au CLM, 21 CCM, 40 JUM et 38 CAM
- Femmes : 24 TC + 13 ESF et 9 MAF hors TC au CLF, 21 CCF, 36 JUF et 37 CAF

Minima athlètes hommes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2027 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM & MAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM AURA
60m	7.60	7.50	7.30	7.20
200m	24.10	23.70	23.40	23.10
400m	54.50	53.50	52.00	51.00
800m	2.07.00	2.05.00	2.03.00	2.01.00
1500m	4.15.00 *Minima espoir (seulement au programme des espoirs / nationaux et élites)*			4.10.00
3000m	9.00.00 *Minima senior (seulement au programme des élites)*			
60m haies	9.30	9.30	9.30	9.10
Hauteur	1.72	1.75	1.78	1.81
Perche	3.75	4.00	4.15	4.30
Longueur	6.00	6.15	6.30	6.40
Triple-saut	11.70	11.80	12.10	12.50
Poids	10.80	10.80	10.80	11.00
Marche	30.00	27.30	27.00	26.30
Heptathlon	3400pts	Perche : 2m60 Hauteur : 1m50	Perche : 2m60 Hauteur : 1m50	Perche : 2m60 Hauteur : 1m50

Minima athlètes femmes Auvergne Rhône-Alpes

Saison en cours	MINIMA 2027 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF & MAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF AURA
60m	8.40	8.35	8.30	8.25
200m	27.50	27.20	27.10	27.00
400m	65.50	64.00	63.00	62.00
800m	2.34.00	2.32.00	2.29.00	2.26.00
1500m	5.15.00 *Minima espoir (seulement au programme des espoirs / nationaux et élites)*			5.00.00
3000m	11.00.00 *Minima senior (seulement au programme des élites)*			
60m haies	10.00	9.80	9.60	9.40
Hauteur	1.48	1.50	1.52	1.54
Perche	2.40	2.60	2.80	3.00
Longueur	5.10	5.15	5.30	5.40
Triple-saut	10.30	10.30	10.40	10.50
Poids	9.50	9.50	9.60	9.70
Marche	19.00	18.30	18.00	17.30
Pentathlon	2500pts	Hauteur : 1m30	Hauteur : 1m30	Hauteur : 1m30

Minima athlètes hommes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2026 – ATHLETES HOMMES (HIVER)			
	CAM AURA	JUM AURA	ESM AURA	SEM & MAM AURA
60m	7.15	7.05	6.95	6.85
200m	23.05	22.45	22.15	22.00
400m	52.00	51.00	50.50	50.00
800m	2.01.00	1.57.00	1.55.00	1.54.00
1500m	4.00.00 *Minima espoir (seulement au programme des espoirs / nationaux et élites)*			3.55.00
3000m	8.40.00 *Minima senior (seulement au programme des élites)*			
60m haies	8.30	8.30	8.30	8.10
Hauteur	1.90	1.95	2.00	2.00
Perche	4.10	4.50	4.80	5.00
Longueur	6.60	6.80	7.00	7.20
Triple-saut	13.40	13.80	14.20	14.60
Poids	13.00	13.00	13.00	14.00
Marche	27.30	26.00	25.30	25.00
Heptathlon	4300pts	4700pts	4700pts	4800pts

Minima athlètes femmes HORS LIGUE

Saison en cours	MINIMA 2026 – ATHLETES FEMMES (HIVER)			
	CAF AURA	JUF AURA	ESF AURA	SEF & MAF AURA
60m	7.80	7.75	7.70	7.65
200m	25.70	25.40	25.20	25.00
400m	60.00	59.00	58.00	57.00
800m	2.20.00	2.19.00	2.18.00	2.17.00
1500m	4.45.00 *Minima espoir (seulement au programme des espoirs / nationaux et élites)*			4.35.00
3000m	10.00.00			
60m haies	8.90	8.90	8.80	8.70
Hauteur	1.60	1.62	1.64	1.66
Perche	3.20	3.30	3.40	3.50
Longueur	5.50	5.60	5.70	5.80
Triple-saut	11.30	11.40	11.50	11.60
Poids	12.00	12.00	12.20	12.40
Marche	18.00	17.30	17.00	16.30
Pentathlon	3100pts	3100pts	3200pts	3300pts

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

- L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration.
- ***Qualification des jurys***
- Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.
- Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation dans SIFFA (Niveau assistant et plus). Un jeune juge (catégorie U14 ou U16) ayant la qualification Confirmé (JJC) ou Expérimenté (JJE) pourra compter dans le quota club. Ne pourra être pris en compte qu'un maximum de 2 jeunes juges par club et par compétition régionale.
- Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels : joussemichael@orange.fr
- L'officiel e-logica en relation avec le directeur de réunion devra veiller a ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation dans la sous-fonction de Elogica.

Le non-respect des quotas jury est pénalisé de 100€ pour chaque juge manquant.

Compétitions d'épreuves-combinées

- 1 à 2 athlètes >> 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes >> 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes >> 3 officiels
- de 10 à 14 athlètes>> 4 officiels
- 15 athlètes et plus >> 5 officiels

Compétitions de marche athlétique

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 6 athlètes >> 2 officiels
- 7 athlètes et plus >> 3 officiels

Epreuves ouvertes durant les compétitions d'épreuves combinées et marche athlétique

A partir de 3 athlètes >> 1 officiel

Pré-Régionaux de Demi-Fond

N'ont l'obligation de présenter des officiels que les clubs sur la zone d'accueil

Championnat de zone individuel VDR/Alpes

- de 2 à 7 athlètes >> 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes >> 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 3 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 4 officiels
- de 41 et plus>> 5 officiels

Compétitions de Lancers hivernaux

- de 1 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 10 athlètes >> 2 officiels
- 11 athlètes et plus >> 3 officiels

Championnat de zone individuel Loire & Volcans

- de 2 à 5 athlètes >> 1 officiel
- de 6 à 11 athlètes >> 2 officiels
- de 12 à 20 athlètes >> 3 officiels
- de 21 à 30 athlètes >> 4 officiels
- à partir de 31, 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 athlètes

Championnat régional individuel

- de 3 à 8 athlètes >> 1 officiel
- de 9 à 18 athlètes >> 2 officiels
- de 19 à 29 athlètes >> 3 officiels
- de 30 athlètes et plus >> 4 officiels

>> CONTACTS CSO <<

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Dir. Développement Sportif	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athletisme-aura.fr
VARLET	Jérôme	Coordo Technique & Sportif	06 76 06 66 93	jerome.varlet@athletisme-aura.fr
LAURON	Thierry	Resp. Adm & Logistique	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athletisme-aura.fr
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
GUILLON	Pierre	Resp. Lancers Hivernaux	06 81 60 95 30	guillonpierre@wanadoo.fr
BEGEL	Myriam	Resp. Marche Athlétique	06 48 36 69 03	myriam@begel.fr
VALOUR	Paul-Henri	Président CRR	06 08 99 63 27	phvalour@yahoo.fr
LEGRAND	Jean-Michel	Président CRM	06 12 88 33 47	legrand.jmr@gmail.com

>> INFORMATIONS CSO <<

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraineurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription,
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury,
- d'officier sur la totalité de la journée concernée
- de se chausser sur les installations couvertes d'une paire de baskets propres (chaussures de ville et chaussures à talons interdites)
- **de laisser les installations sportives et annexes propres, retirer les marques au sol, les déchets dans les tribunes ou sur la piste, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs …**

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la coursive ou les zones prévues à cet effet.
Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Le jury, à la fin de chaque concours, doit s'assurer de la propreté de l'aire de concours et ramener au local tout le matériel utilisé, y compris les starting-blocks, les planches d'appel, barres, toises....